

IT/BH

CONSEIL GENERAL

Décision Modificative n° 1-2008
Réunion du 23 juin 2008

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Président : M. Henri EMMANUELLI

N° H 2 Objet : ALLEGER LE POIDS DES CARTABLES :

PROGRAMME D'EQUIPEMENT DES SALLES D'ENSEIGNEMENT DES
COLLEGES EN VIDEOPROJECTEURS ET EN VISUALISEURS

RAPPORTEUR : M. BELLOCQ

Conseillers Généraux en exercice : 30

Votants : 27

Présents : M. Gabriel Bellocq, M. Guy Bergès, Mme Nicole Bippus, M. Hervé Bouyrie,
M. Robert Cabé, Mme Isabelle Cailleton, M. Lionel Causse, M. Christian Cazade,
M. Dominique Coutière, M. Gilles Couture, M. Jean Pierre Dalm,
M. Guy Destenave, M. Jean Claude Deyres, M. Alain Dudon, M. Pierre Dufourcq,
M. Jean François Dussin, Mme Maryvonne Florence, M. Xavier Fortinon,
M. Joël Goyheneix, Mme Odile Lafitte, M. Yves Lahoun, Mme Monique Lubin,
Mme Danielle Michel, M. Jean Louis Pedeuboy, M. Gérard Subsol,
M. Bernard Subsol.

Absents : M. Michel Herrero, Mme Elisabeth Servières, M. Alain Vidalies.

LE CONSEIL GENERAL,

VU la politique menée par le Conseil Général dans les domaines de l'Education et de la Jeunesse ;

VU le rapport de M. le Président ;

SUR PROPOSITION de la Commission de l'Education et de la Jeunesse ;

APRES AVIS de la Commission des Finances et des Affaires Economiques ;

APRES en avoir délibéré,

DECIDE :

- de rapporter la délégation donnée à la Commission Permanente par délibération n°2 du 20 mars 2008, visant à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés de travaux, y compris les avenants, à l'exception des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics ou marchés sans formalités préalables prévus aux articles 9, 10 et 11 de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 ;

Dans le cadre de la poursuite de l'opération « Un collégien, un ordinateur portable », en vue d'alléger le poids des cartables des élèves :

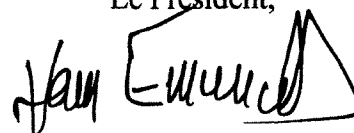
- d'autoriser M. le Président du Conseil général à engager la procédure de passation des marchés selon la définition de l'étendue des besoins, les montants prévisionnels et les caractéristiques figurant en annexe à la présente délibération ;

- de procéder à l'inscription des crédits nécessaires à cette opération, à savoir :

- 800 000 € au programme 400, article 21831 (fonction 221)
- 150 000 € au programme 200, article 2317312 (fonction 221)

- de donner délégation à la Commission Permanente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des accords-cadres et des marchés de travaux, y compris les avenants, à l'exception des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics ou marchés sans formalités préalables prévus aux articles 9, 10 et 11 de la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001.

Le Président,



Henri EMMANUELLI

Conforme à l'Acte Original qui a été déposé auprès
du Représentant de l'Etat le 26 JUIN 2008...
et publié ou notifié le 26 JUIN 2008...

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Robert FANINOZ

**ALLEGER LE POIDS DES CARTABLES :
PROGRAMME D'EQUIPEMENT DES SALLES D'ENSEIGNEMENT DES COLLEGES
EN VIDEOPROJECTEURS ET EN VISUALISEURS**

Objet du marché et mode de passation	Imputation Budgétaire	Crédits inscrits	Définition de l'étendue du besoin à satisfaire
Appel d'offres ouvert	Programme 400 Chapitre 21 Article 21831 Fonction 221	800 000 €	Achat de matériel informatique dans le cadre de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » Lot 1 : Fourniture de vidéo-projecteurs Lot 2 : Fourniture de visualiseurs numériques
	Programme 200 Chapitre 23 Article 2317312 Fonction 221	150 000 €	Lot 5 : Installation de vidéoprojecteurs dans 5 collèges (secteur 1) Lot 6 : Installation de vidéoprojecteurs dans 5 collèges (secteur 2) Lot 7 : Installation de vidéoprojecteurs dans 5 collèges (secteur 3) Lot 8 : Installation de vidéoprojecteurs dans 5 collèges (secteur 4) Lot 9 : Installation de vidéoprojecteurs dans 5 collèges (secteur 5) Lot 10 : Installation de vidéoprojecteurs dans 5 collèges (secteur 6) Lot 11 : Installation de vidéoprojecteurs dans 4 collèges (secteur 7)

04 3344
00 90 92